

*Questions au Feuilleton*

[Texte]

LES INSTALLATIONS DES POSTES ET LE BUREAU DU MAINC AU YUKON

**Question n° 1844—M. Nielsen:**

1. Un bureau de poste sera-t-il construit à Haines Junction (Yukon) et, dans l'affirmative, à quelle date le projet sera-t-il commencé?

2. Projette-t-on de construire un centre de traitement du courrier à Whitehorse (Yukon) et, dans l'affirmative, où en est ce projet?

3. Le projet d'aménagement d'un système de récupération de l'énergie dans l'édifice fédéral à Whitehorse (Yukon) a-t-il été réalisé et, dans la négative, à quelle date sera-t-il terminé?

4. a) Quel est le loyer payé pour le bureau du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, situé au 307 de la rue Jarvis à Whitehorse (Yukon), b) à qui l'immeuble appartient-il, c) quel salaire est versé au prétendu adjoint ministériel, d) quels autres employés ont été recrutés et à quel salaire, e) dans quel but a-t-on créé un tel bureau?

5. Des bureaux semblables sont-ils en voie d'être établis dans d'autres circonscriptions où il n'y a aucun député libéral?

**M. D. M. Collette (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé):** En ce qui concerne Travaux publics Canada: 1. A l'heure actuelle, il n'y a aucune planification en vue de la construction d'un bureau de poste à Haines Junction (Yukon).

2. A l'heure actuelle, il n'y a aucune planification en vue de la construction d'un établissement de traitement du courrier à Whitehorse (Yukon).

3. La modernisation, à des fins d'économie de l'énergie, de l'immeuble fédéral de Whitehorse fait partie d'un poste permanent de modernisation qui vise un certain nombre de projets dont plusieurs ont été lancés et achevés au cours des années financières 1979-1980 et 1980-1981. Ces projets ont été réalisés au titre du programme des menus travaux de Travaux publics Canada et se sont traduits par une réduction de 9 p. 100 de la consommation totale depuis 1977-1978. De plus, on prévoit d'autres baisses au cours de la présente année financière.

4. a) Loyer annuel de \$7,560.

b) Davos Holdings Limited.

En ce qui concerne le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien:

c) L'échelle de traitement de \$17,549—\$20,321.

d) Aucun.

e) Le bureau du Yukon a été créé dans le but d'assurer une communication directe avec le bureau du ministre, à Ottawa, afin d'offrir aux Yukonnais les mêmes possibilités d'accès au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien qu'aux autres Canadiens, de favoriser une plus grande consultation auprès des Yukonnais sur les questions qui les touchent et d'accélérer la solution des problèmes éventuels, quant aux attributions du MAINC dans le Nord.

5. Oui, à Yellowknife (T.N.-O.) et à Calgary (Alberta).

LES PENSIONS DU CN

**Question n° 1981—M. Knowles:**

1. Combien d'employés retraités des Chemins de fer nationaux du Canada touchent une pension inférieure à \$25 par mois?

2. Combien touchent une pension de \$25 par mois?

3. Combien touchent une pension de a) \$25.01 à \$29.99 par mois, b) \$30 à \$39.99 par mois, c) \$40 à \$49.99 par mois, d) \$50 à \$59.99 par mois, e) \$60 à

\$69.99 par mois, f) \$70 à \$79.99 par mois, g) \$80 à \$89.99 par mois, h) \$90 à \$99.99 par mois, i) \$100 à \$124.99 par mois, j) \$125 à \$149.99 par mois, k) \$150 à \$199.99 par mois, l) \$200 à \$249.99 par mois, m) \$300 à \$399.99 par mois, n) \$400 à \$499.99 par mois, o) \$500 à \$599.99 par mois, p) \$600 à \$699.99 par mois, q) \$700 à \$799.99 par mois, r) \$800 à \$899.99 par mois, s) \$900 à \$999.99 par mois, t) \$1000 à \$1499.99 par mois, u) \$1500 par mois et plus?

**M. Robert Bockstael (secrétaire parlementaire du ministre des Transports):** La direction des Chemins de fer nationaux du Canada nous informe de ce qui suit:

1. 250

2. 747

3. a)	166	k)	2,782
b)	123	l)	4,733
c)	256	m)	633
d)	353	n)	3,064
e)	280	o)	2,429
f)	329	p)	1,907
g)	233	q)	1,453
h)	281	r)	1,141
i)	1,239	s)	817
j)	866	t) et u)	1,828

Dans un certain nombre de cas, le montant de pension versée par les Chemins de fer Nationaux du Canada ne représente pas le total de la pension à laquelle les employés ont droit pour leurs services. La pension payable par le CN à des employés internationaux (travaillant au Canada et aux États-Unis) ne concerne que les services rendus au Canada. Ces employés reçoivent aussi des rentes (s'ils y sont admissibles) qui leur sont versées grâce aux contributions du CN en vertu de la Railroad Retirement Act ou de la Social Security Act des États-Unis, au titre de leur période de services effectués aux États-Unis. Par exemple, parmi les employés qui recevaient une pension inférieure à \$25 par mois, il y avait en 1980 vingt-huit anciens employés internationaux qui touchaient des rentes, en vertu de l'une ou l'autre des lois susmentionnées, pour services rendus à titre d'employés du CN aux États-Unis. Il y a de plus relativement à la pension, divers accords intervenus entre le CN et d'autres sociétés comme le Canadian Pacifique Limités et l'Ontario Northland Railway, en vertu desquels chaque société émet ses propres chèques pour la partie qu'elle assume de la pension totale. La présente réponse ne fait état que de la pension payable par le CN. En outre, depuis que le gouvernement fédéral a adopté la loi sur les normes des prestations de pension le 1<sup>er</sup> octobre 1967, 120 employés ont cessé de louer leurs services au CN et reçoivent des prestations différées obligatoires (plutôt petites) pour leurs services rendus depuis le 1<sup>er</sup> octobre 1967 seulement. Le reste des employés qui reçoivent une petite pension sont des employés qui ont choisi une retraite anticipée (avant l'âge de soixante-cinq ans) et ont droit à une pension de base réduite (\$25), et des employés qui ont accumulé très peu d'années de service et qui ont versé de très petites cotisations.

[Français]

**Mme le Président:** On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles reportées?

**Des voix:** D'accord.